

Synthèse des modifications des statuts

1. Modification sur la forme

- Positionnement des accents et mise en page du document en utilisant les styles du traitement de texte.

2. Modification de l'article 1

- Le nom de l'association « Université du Temps Libre du Pays de Rennes - Université Populaire de Rennes » devient « Université du Temps Libre de Rennes ». L'association pourra être désignée par « UTL Rennes ».

3. Modification de l'article 5 – Administration

- Le nombre maximum d'administrateurs est passé à 18,
- Suppression du renouvellement par tiers,
- Ajout de possibilité de cooptation dans les 2 cas suivants : vacance ou démission de poste en cours de mandat et poste non pourvu lors des élections de la dernière AG,
- La durée des mandats des membres du bureau est liée à la durée de leur mandat d'administrateur,
- Suppression des possibilités de vote par correspondance pour les adhérents n'ayant pas d'adresse mail.
- Le bureau sera composé d'un.e seul.e Vice-Président.e
- Les commissions sont composées obligatoirement d'adhérents

4. Modification de l'article 6

- Le vote à distance par des moyens dématérialisés est autorisé sur décision du conseil d'administration.

5. Ajout de l'article 7 concernant le règlement intérieur

- Un règlement intérieur peut être proposé sous le contrôle du Conseil d'Administration.